

AIDE A LA STRUCTURATION ET A LA PRÉSENTATION D’UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE ANS « PROJETS SPORTIFS FEDERAUX » 2024 – ACCUEILLIR UNE ETAPE DE L’ITINERAIRE DES CHAMPIONS

Document à l’usage exclusif des clubs affiliés à FRANCE JUDO.

**AVERTISSEMENT**

Les contenus proposés ne constituent pas une garantie d’obtention de la subvention sollicitée. L’objectif est de faciliter auprès des demandeurs la formulation d’un **projet construit, cohérent, conforme aux attentes des politiques institutionnelles et du contenu du plan d’action fédéral**. Il appartient ensuite à chaque porteur de projet de décliner l’argumentaire et le chiffrage en fonction de la réalité du contexte. Chaque demandeur doit s’approprier et contextualiser chaque projet réellement voulu.

Il est nécessaire, avant tout dépôt de demande de subvention, de prendre contact avec Benjamin Assié, responsable financier de l’Itinéraire des Champions.

benjamin.assie@ffjudo.com - 06 08 95 86 54

Encadrants du judo, préciser : enseignants, arbitres, juges, officiels, dirigeants…

Acteurs du judo, préciser : sportifs, parents, spectateurs...

Sensibiliser = informer et éveiller avec des partages de données et de méthodes pour créer ou augmenter la réceptivité des personnes.

|  |
| --- |
| 6. PROJET – OBJET DE LA DEMANDERemplir une fiche-action par projet⚫ Intitulé : Accueillir une étape de l’Itinéraire des Champions⚫ Objectifs :* Organiser 5 actions sur 2 jours, au service du développement et du partage des valeurs du judo
* Proposer une animation fédérale au plus grand nombre
* Créer des temps forts en adéquation avec les objectifs prioritaires de l’Agence Nationale du Sport *(exemples : réduction des inégalités d’accès à la pratique sportive, développement de la pratique féminine, développement des activités physiques et sportives accessibles aux personnes en situation de handicap)*

Mentionner uniquement les objectifs en adéquation avec les animations proposées* Transmettre un vrai bagage culturel autour des valeurs du judo
* Participer à l’éducation des citoyens de demain

⚫ Description :🡆 La description doit être suffisamment précise pour présenter les différentes animations et les publics bénéficiaires. Il convient d’ajuster en fonction du programme que vous avez proposé.***A adapter si le premier jour est un mercredi (Grand Show + Soirée Influence le même jour)*****Jour 1 : *JJ/MM*/2024** (préciser le jour)* Animation 1 :

Public bénéficiaire : scolaires *(préciser le cycle)* / personnes en situation de handicap / public féminin / public résidant en QPV ou ZRR / autre public à préciserNombre prévisionnel de personnes accueillies : Etablissement(s) / organisme(s) partenaire(s) : * Animation 2 :

Public bénéficiaire : scolaires *(préciser le cycle)* / personnes en situation de handicap / public féminin / public résidant en QPV ou ZRR / autre public à préciserNombre prévisionnel de personnes accueillies : Etablissement(s) / organisme(s) partenaire(s) : * Animation 3 : Soirée Shin Ghi Taï

Public bénéficiaire : représentants des entreprises et institutionnelsTémoignages des champions et mise en perspective des apports de compétences des athlètes de haut niveau au sein des entreprises (organisation, planification, performance, engagement). Corrélation sur les dispositifs de financement du sport de haut niveau (pacte de performance notamment)**Jour 2 : *JJ/MM*/2024** (préciser le jour)* Animation 4 :

Public bénéficiaire : scolaires *(préciser le cycle)* / personnes en situation de handicap / public féminin / public résidant en QPV ou ZRR / autre public à préciserNombre prévisionnel de personnes accueillies : Etablissement(s) / organisme(s) partenaire(s) : * Animation 5 : Grand Show

Public bénéficiaire : licenciés mineurs (préciser la tranche d’âge)Nombre prévisionnel de clubs / personnes accueillies : ⚫ Bénéficiaires :Caractéristiques sociales dans le respect des valeurs d’égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.Statut : Licenciés-AdhérentsTranche d’âge : Toutes tranches d’âgeGenre : MixteNombre : préciser le nombre total de personnes bénéficiaires des 5 animationsCommentaire : public licencié et public non licencié dans le cadre des activités promotionnelles et de découverte du judoDétail mentionné dans la description ci-dessus ⚫ Territoire :Préciser la localisation des animations (lieu(x) de réalisation) Type de territoire : préciser si le lieu se situe en territoire prioritaire QPV ou ZRR, ou territoire non prioritaire ⚫ Moyens matériels et humains :Indiquer les ressources locales (dirigeants, bénévoles autres, salariés, volontaires services civiques) concernés par la réflexion et la mise en œuvre de ce projet.Permanents France Judo qui composent la délégation de l’Itinéraire (entre 4 et 6)Champions d’hier et d’aujourd’hui (6) |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Il s’agit ici de mentionner uniquement les personnes impliquées directement ou indirectement dans le projet, à proportion du temps consacré au projet dans leur temps total de travail. Rappel : 1 ETPT = 35h/semaine | Nombre de personnes | Nombre en ETPT |
| Bénévoles participants activement à l’action/projet |  |  |
| Salarié(e)s |  |  |
|  • Dont CDI |  |  |
|  • Dont CDD |  |  |
|  • Dont emplois aidésSont comptabilisés comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l’organisme bénéficie d’aides publiques : contrats d’avenir, contrats uniques d’insertion, conventions adultes-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc. |  |  |
| Volontaires (service civique)Ne porter ici les volontaires que si leur mission de service civique est en relation avec le projet. |  |  |

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements pour la mise en œuvre de l’action/projet ?

OUI 🞏 NON ⌧ Si oui, combien (en ETPT) :

⚫ Date ou période de réalisation :

🡆 Indiquer les dates prévisionnelles d’accueil de l’étape

⚫ Évaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

* Nombre de bénéficiaires sur chaque animation
* Nombre de primo-licenciés suite aux actions de promotion proposées
* Nombre de partenariats noués avec des établissements et organismes afin de dupliquer des initiations avec des publics prioritaires
* *Ainsi que tout indicateur mesurable et pertinent à votre libre appréciation*

6. BUDGET DU PROJET[[1]](#footnote-1)

🡆 Le budget doit nécessairement être équilibré en charges et en produits (à la fois au niveau des charges directes & indirectes et des produits directs & indirects [obligatoirement renseignés], que des contributions volontaires en nature [à renseigner de manière optionnelle].

* ***Le budget consolidé moyen d’une étape est de 29 145 € (au regard des bilans financiers des étapes 2023)*** *Vous pouvez vous rapprocher de Benjamin Assié pour échanger sur la construction budgétaire (coordonnées à retrouver en première page de cette fiche).*

Pistes de réflexion et conseils liés au remplissage du budget prévisionnel de l’action :

* Ne pas hésiter à valoriser des fonds propres de l’association (club/ OTD)
* Si le demandeur sollicite d’autres subventions auprès de différents financeurs pour la réalisation de ce même projet, il faut obligatoirement renseigner le champ « Ajouter un cofinancement ». Un dossier devra être déposé auprès de votre DRAJES au titre de la Grand Cause Nationale.

En cas d’utilisation de subventions d’autres financeurs non attribuées spécifiquement pour la réalisation de ce projet (exemple des subventions de fonctionnement), indiquer la part de ces dernières que vous souhaitez utiliser pour ce projet au niveau des ressources propres affectées au projet (fonds propres du club).

**Remarque sur l’instruction des crédits des Projets Sportifs Fédéraux**

En 2023, les subventions allouées par l’ANS étaient comprises entre 6k€ et 10k€ (8750 € de moyenne).

Les critères d’instruction pour 2024 sont les suivants :

* La sollicitation des autres politiques publiques (dont la Grande Cause Nationale)
* Le pluri financement privé : la capacité à s’entourer d’entreprises, ou à solliciter des remises sur factures pour diminuer le restant à charges (ou à être à l’équilibre).
* La capacité d’autofinancement
1. Ne pas indiquer les centimes d’euros. [↑](#footnote-ref-1)